



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06 novembre 2025

PLFSS 2026 : UN COUP DUR POUR LA JEUNESSE ET LES ASSOCIATIONS

Familles de France dénonce la diminution des moyens consacrés à la jeunesse et aux associations.

Plusieurs mesures sont concernées :

- Suppression des exonérations sociales pour les apprentis (-101 à -187 €/mois).
- Réduction de 90 M€ du service civique et 65 M€ du SNU.
- Baisse de 44 M€ du programme « Jeunesse et éducation populaire ».
- Arrêt des dispositifs des « Colos apprenantes » (36,8 M€ en 2025) et « Pass colos ».
- Baisse de subvention aux associations dans l'accompagnement à la scolarité (CLAS).
- Taxation de 8 % sur les chèques-vacances et taxation des aides aux vacances versées par les comités sociaux et économiques (CSE).

Ces mesures mettent en péril de fermeture les associations et fragilisent l'accès des jeunes aux loisirs, à l'éducation et à la vie associative.

Les associations concernées ont essuyé déjà la perte par l'abrogation pour la rentrée de 2025 du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP).

Familles de France dénonce également : le gel prolongé des APL, le report de la revalorisation des allocations familiales et l'absence de politique claire pour soutenir la transition études/emploi/autonomie chez les jeunes.

Nos propositions pour une politique jeunesse ambitieuse :

1. Sanctuariser les budgets apprentissage, service civique et missions locales.
2. Revaloriser et sécuriser les APL jeunes.
3. Maintenir une rémunération attractive pour les apprentis.
4. Soutenir les associations d'éducation populaire et de services "jeunesse"
5. Créer un parcours d'autonomie pour les 16-30 ans intégrant formation, logement, santé et citoyenneté.

Familles de France réaffirme que la jeunesse doit être considérée comme un investissement d'avenir et non comme une variable d'ajustement budgétaire. Les familles doivent être pleinement soutenues dans leur mission éducative.

Par ailleurs, nos associations dédiées à la jeunesse doivent disposer des moyens nécessaires pour accompagner les jeunes et proposer des activités favorisant leur autonomie et leur engagement citoyen.

Contact presse : Mireille Lachaud 06 16 58 69 92

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : contact@familles-de-france.org – Site : www.familles-de-france.org